COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 19 septembre 2025

Cas de chikungunya autochtones à Dijon : Point de situation

Un peu plus d’un mois après la confirmation d’un premier cas autochtone de chikungunya à Dijon, l’ARS Bourgogne-Franche-Comté recense 10 cas, à date, dans le même périmètre. Les actions préventives et les mesures de contrôle restent engagées, mais l’Agence en appelle à la vigilance de chacun pour lutter contre le moustique-tigre, vecteur de transmission. La période de surveillance renforcée se poursuit jusqu’en novembre.

Santé publique France et l’ARS Bourgogne-Franche-Comté recensent désormais dix cas autochtones de chikungunya confirmés à Dijon, où le premier cas avait été annoncé le 8 août dernier. Ces cas concernent des personnes domiciliées dans le même quartier, dont un enfant scolarisé. Leur état de santé n’inspire pas d’inquiétude.

Par ailleurs, un possible nouveau cas reste à ce jour en cours de confirmation.

Information des riverains, des professionnels de santé, opérations de démoustication ciblées (4 à ce jour) …les actions préventives et de contrôle se poursuivent, sous la conduite des différents acteurs : services de l’Etat (préfecture, ARS, Santé publique France), l’EIRAD\* l’opérateur de démoustication, avec l’appui de la Ville de Dijon.

Des pièges ont également été posés dans les cours de trois écoles du quartier concerné, en alternative au traitement par produits.

Ces mesures préventives immédiates sont déployées sur des secteurs ciblés autour des lieux de passage des personnes malades, zones potentielles de transmission par l’intermédiaire du moustique-tigre.

Alors que la période de surveillance renforcée se poursuit jusqu’en novembre, l’ARS rappelle que chacun est acteur de la lutte contre les moustiques-tigre, en se protégeant des piqûres et en évitant leur prolifération :

**Se protéger des piqûres**

-Utiliser un répulsif cutané, particulièrement le matin et en fin de journée

-Porter des vêtements couvrants et amples

-Utiliser des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées

**Eviter la prolifération des moustiques**

Ne pas laisser d’eau stagnante chez soi :

-**Vider** (une fois par semaine) coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des bâches, seaux, pieds de parasol…

-**Couvrir** hermétiquement les récupérateurs d’eau

-**Ranger** (à l’abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs

-**Entretenir** les gouttières, rigoles, chenaux…

-**Jeter** déchets et pneus usagés.

**En cas de symptômes évocateurs** (fièvre, douleur musculaire ou articulaire, maux de tête, éruption cutanée) : consulter un médecin.

Pour répondre aux questions du grand public, la ligne téléphonique d’information dédiée fonctionne 7 jours sur 7, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures :

**le 0805 200 550**

\*EIRAD : Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication.

En savoir plus :

[Site de l’ARS Bourgogne-Franche-Comté](https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/surveillance-et-lutte-contre-le-moustique-tigre-en-bourgogne-franche-comte)

[Site de l’EIRAD](https://www.eid-rhonealpes.com/)

[Chikungunya - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-vectorielles-et-zoonoses/article/chikungunya)

[Chikungunya – Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya#:~:text=Le%20chikungunya%20est%20une%20maladie,fi%C3%A8vre%20et%20des%20douleurs%20articulaires.)